



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,
DES STAGES ET DES BOURSES

N° 19

MAEIAIE/SG/DFCBS/SDBS/SND/24

Abidjan, le 15 AVR 2024

COMMUNIQUE

Le Gouvernement du Royaume du Maroc, par le biais de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), offre 150 bourses d'études pour les étudiants désireux de poursuivre une formation dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur, technique et professionnel, au titre de l'année académique 2024-2025.

Ces bourses concernent les candidats titulaires du Baccalauréat de l'année 2024 ou 2023, obtenu avec la mention « **Très Bien** », « **Bien** » ou « **Assez-Bien** ».

La bourse est partielle et prend exclusivement en charge les frais de scolarité et de couverture médicale.

Le dossier de candidature est composé :

- du formulaire de candidature dûment rempli, téléchargeable sur le site internet <https://amci.ma/publications> ;
- des bulletins de notes trimestrielles ou semestrielles de la classe de terminale ;
- de deux (2) copie certifiées conformes à l'original du diplôme du Baccalauréat ou de l'Attestation de réussite au Baccalauréat ;
- de deux (02) copies certifiées conformes des diplômes obtenus et de leurs relevés de notes ainsi qu'un exemplaire du projet de recherche pour les candidats au Master et du projet de thèse pour les candidats au Doctorat ;
- d'une copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- d'un certificat de nationalité ;
- d'un casier judiciaire récent ;
- d'une copie des pages utiles du passeport ;
- d'un certificat de visite médicale délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il ne souffre d'aucune maladie contagieuse ou aigüe, ni porteur d'une pandémie telle que la tuberculose ;
- de deux (2) photos d'identité en couleur.

.../...

Toutefois, il est à préciser que les élèves en classe de terminale non encore titulaires du Baccalauréat peuvent faire une préinscription sous réserve de l'obtention de leur diplôme.

Un répertoire des établissements de formation est disponible sur le site de l'AMCI susmentionné.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, au plus tard le **10 mai 2024**.

N.B : Le délai de réception des attestations de réussite du Baccalauréat 2024 est fixé au **12 juillet 2024**.


Le Secrétaire Général Adjoint
apré
Kapiététien SORO
Ambassadeur